

CELLULE INTERCOMMUNALE DES CAS COMPLEXES ADULTES

Conseil Local de Santé Mentale

du Grésivaudan



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

La Cellule Intercommunale

des Cas Complexes Adultes, c'est quoi ?

- > Une réponse à des problématiques de santé mentale hors urgences (ex : décompensation physique).
- > Un espace d'échange pour améliorer la prévention et la prise en charge de situations individuelles pour lesquelles une problématique d'ordre psychique et/ou psychiatrique a été repérée.
- > Un dispositif qui facilite la concertation et le travail partenarial en rassemblant tous les professionnels concernés.
- > 6 réunions par an et un calendrier défini à l'avance.

Qui participe ?



Membres permanents

- > Représentant du Centre Hospitalier Alpes Isère
- > Représentant du Département de l'Isère
- > Représentant de la Maison Ressource Santé Isère
- > Coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale du Grésivaudan



Membres invités

Tout professionnel invité dont la présence peut contribuer à apporter des réponses concrètes.



Personne à l'origine de la demande

La Cellule Intercommunale des Cas Complexes Adultes peut être sollicitée par un professionnel, élu ou bénévole. Cette personne doit être présente lors de la Cellule Intercommunale des Cas Complexes Adultes pour présenter la situation.



Personne concernée

Lorsque c'est son choix, la personne dont la situation est évoquée est invitée à participer à la réunion, ou à faire entendre sa voix (via la lecture d'une lettre par exemple).



Comment ça fonctionne ?

Le professionnel demandeur remplit une fiche de saisine

(disponible sur www.le-gresivaudan.fr/clsm)



La saisine est ensuite analysée par le coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale du Grésivaudan

3 possibilités

La situation ne relève pas de la Cellule Intercommunale des Cas Complexes Adultes :

une orientation vers des acteurs compétents est proposée par le coordinateur du Conseil Local en Santé Mentale du Grésivaudan.

Le dossier est incomplet : des informations complémentaires doivent être collectées.

La situation relève de la Cellule Intercommunale des Cas Complexes Adultes :

le dossier sera traité lors d'une prochaine réunion.

En cas d'urgence, se rendre aux urgences du centre hospitalier le plus proche.
Appeler le SAMU au 15, les Pompiers au 18 ou la Police au 17.

Principes et valeurs

Promotion et protection des droits de la personne

- > Respect de la dignité, de la vie privée, de la sécurité et de l'autonomie
- > Information et consentement
- > Libre participation

Bienveillance dans les échanges

- > Attitude d'écoute, respect des opinions et des propositions
- > Reconnaissance et respect des forces et limites de tous les participants

Partage d'informations limité et sécurisé

- > Partage réfléchi et mesuré d'informations nécessaires à l'élaboration de pistes de solutions dans le respect du secret professionnel
- > Confidentialité des informations partagées
- > Conservation sécurisée et limitée dans le temps des données personnelles



Plus d'informations



cicca@le-gresivaudan.fr
04 76 97 94 19
www.le-gresivaudan.fr/clsm